

- Démarche : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2025 : département du Doubs : fiche action locale : établissements d'enseignement
- Organisme : Pôle Sécurité Routière

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Demande de subvention pour une action/projet de sensibilisation à la sécurité routière dans les établissements scolaires publics ou privés du département du Doubs et répondant aux critères du PDASR 2025

Titre de l'action

Proviseur / Principal / Directeur de l'établissement scolaire

Représentant de l'établissement scolaire

Nom de la personne à l'origine de la demande de subvention (représentant de l'établissement) - personne à contacter.

Représentant de l'établissement scolaire

Coordonnées téléphoniques de la personne à l'origine de la demande de subvention (représentant de l'établissement) - personne à contacter.

Type d'action

Exemples : journée de sensibilisation, action ciblée

Enjeux concernés : orientation d'actions majeure

Deux roues motorisés (2RM)



Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2025 : département du Doubs : fiches

- Communiquer vers les autres usagers sur la vulnérabilité et l'attention particulière à avoir envers les deux roues motorisés.
- Proposer aux jeunes cyclomotoristes de réaliser des actions de sensibilisation vers leurs pairs.
- Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les conducteurs et les autres usagers de la route.
- Sensibiliser toute l'année les motards et cyclomotoristes au port des équipements de sécurité et/ou de visibilité.
- Inciter les motards et cyclomotoristes à participer à des stages de perfectionnement et / ou de reprise de guidon.
- Perenniser et développer notre partenariat avec les différents acteurs 2RM pour sensibiliser.
- Organiser des actions de sensibilisation à destination de jeunes cyclomotoristes des quartiers politiques de la ville.
- Diffuser, conseiller et être attentif à la mise en œuvre des règles de conception des aménagements routiers.
- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » (vélos - y compris à assistance électrique- , engins de déplacement personnel motorisés et marche)
 - « Vis ma vie » : se mettre dans la peau de l'autre usager pour comprendre comment cohabiter (ex : cycliste en voiture, automobiliste en trottinette électrique, etc.)
 - Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les cyclistes et trottinettistes et les autres usagers de la route.
 - Développer des partenariats pour que les actions promouvant les mobilités douces et le développement durable incluent la thématique de la sécurité routière.
 - Développer des partenariats pour que les actions promouvant les mobilités douces et le développement durable incluent la thématique de la sécurité routière.
 - Sensibiliser sur l'intérêt et la nécessité des équipements de sécurité et de visibilité.
 - Informer et conseiller les collectivités locales sur la réglementation des nouveaux aménagements possibles liés au développement des mobilités douces et partagés. Les inciter à expliquer leur utilisation auprès du grand public. Proposer que les associations d'usagers prennent part à leur réflexion.
 - Former et sensibiliser les usagers au déplacement en mobilités douces tout au long de leur vie en sécurité.
- Risque routier professionnel (RRP)
 - Communiquer spécifiquement sur les particularités des déplacements frontaliers.
 - Utiliser les ressources numériques et papier des entreprises pour diffuser les messages de prévention.
 - Valoriser les outils existants pour accompagner les entreprises en matière de prévention en développant éventuellement un outil intégrateur.
 - Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les employeurs et les employés.
 - Mobiliser les branches professionnelles pour communiquer en particulier sur les risques routiers professionnels.
 - Promouvoir les actions en entreprises ou par secteur d'entreprises ou inter-entreprises.
 - Inscrire dans la durée les formations, les actions et des informations de sensibilisation sur le risque routier professionnel sur tous types de véhicules.
 - Sensibiliser les métiers à conduite d'urgence (sapeurs pompiers, ambulanciers, SMUR, ...).
 - Intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cadre des formations dispensées dans les CFA et les lycées professionnels.
 - Rappeler aux employeurs les possibilités réglementaires permettant de s'assurer de la capacité à conduire de leurs

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2025 : département du Doubs : fiches

- Les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment))
 - Communiquer sur les effets indésirables de certains médicaments sur la conduite.
 - Sensibiliser les conducteurs sur les alternatives au téléphone au volant.
 - Sensibiliser aux nouvelles technologies des véhicules et des téléphones et communiquer sur l'apport sécuritaire lié à l'évolution des outils d'aide à la conduite.
 - Communiquer et sensibiliser sur les vitesses excessives ou inadaptées en fonction des situations.
 - Diversifier et adapter à la fois les supports de communication et le mode de diffusion pour que les messages portés soient percutants et efficaces.
 - Faire prendre conscience que l'acte de déplacement n'est jamais un acte anodin (monter dans son véhicule crée une responsabilité pour soi et pour les autres).
 - Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les conduites à risques et ce sur tous les modes de déplacement.
 - Distracteurs : sensibiliser par la mise en situation « pratique ».
 - Utiliser et développer les outils ludiques et immersifs pour expliquer les dangers, expérimenter les effets des conduites à risques et promouvoir les bons comportements à adopter.
 - Promouvoir les actions montées par les pairs ou tiers impliqués, ainsi que les témoignages (démonstration par l'exemple).
 - Promouvoir les formations tout au long de la vie sur la mise à niveau du code de la route et de la pratique de la conduite.
 - Prévenir les jeunes sur les risques de l'alcool et des stupéfiants.
 - Deployer plus largement les opérations de prévention sur les manifestations et soirées festives notamment auprès des jeunes.
 - Travailler et communiquer sur les zones où la vitesse maximale autorisée peut être revue.
 - Développer les partenariats pour sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques hors du temps scolaires.
 - Conforter les partenariats avec les associations, la Justice et les forces de l'ordre pour développer des actions de prévention.
 - Harmoniser les vitesses autorisées sur les axes structurants notamment avec le passage à 90 km/h sollicité par le CD25.
 - Promouvoir la mise en cohérence des vitesses en intégrant la logique d'itinéraire.

Enjeux concernés : orientation d'actions secondaire

- Deux roues motorisés (2RM)
 - Communiquer via les nouveaux outils numériques.
 - Communiquer vers les autres usagers sur la vulnérabilité et l'attention particulière à avoir envers les deux roues motorisés.
 - Proposer aux jeunes cyclomotoristes de réaliser des actions de sensibilisation vers leurs pairs.
 - Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les conducteurs et les autres usagers de la route.
 - Sensibiliser toute l'année les motards et cyclomotoristes au port des équipements de sécurité et/ou de visibilité.
 - Inciter les motards et cyclomotoristes à participer à des stages de perfectionnement et / ou de reprise de guidon.

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2025 : département du Doubs : fiches

- Perenniser et développer notre partenariat avec les différents acteurs 2RM pour sensibiliser.
- Organiser des actions de sensibilisation à destination de jeunes cyclomotoristes des quartiers politiques de la ville.
- Diffuser, conseiller et être attentif à la mise en œuvre des règles de conception des aménagements routiers.
- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » (vélos - y compris à assistance électrique -, engins de déplacement personnel motorisés et marche)
 - « Vis ma vie » : se mettre dans la peau de l'autre usager pour comprendre comment cohabiter (ex : cycliste en voiture, automobiliste en trottinette électrique, etc.)
 - Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les cyclistes et trottinettistes et les autres usagers de la route.
 - Développer des partenariats pour que les actions promouvant les mobilités douces et le développement durable incluent la thématique de la sécurité routière.
 - Développer des partenariats pour que les actions promouvant les mobilités douces et le développement durable incluent la thématique de la sécurité routière.
 - Sensibiliser sur l'intérêt et la nécessité des équipements de sécurité et de visibilité.
 - Informer et conseiller les collectivités locales sur la réglementation des nouveaux aménagements possibles liés au développement des mobilités douces et partagées. Les inciter à expliquer leur utilisation auprès du grand public. Proposer que les associations d'usagers prennent part à leur réflexion.
 - Former et sensibiliser les usagers au déplacement en mobilités douces tout au long de leur vie en sécurité.
- Risque routier professionnel (RRP)
 - Communiquer spécifiquement sur les particularités des déplacements frontaliers.
 - Utiliser les ressources numériques et papier des entreprises pour diffuser les messages de prévention.
 - Valoriser les outils existants pour accompagner les entreprises en matière prévention en développant éventuellement un outil intégrateur.
 - Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les employeurs et les employés.
 - Mobiliser les branches professionnelles pour communiquer en particulier sur les risques routiers professionnels.
 - Promouvoir les actions en entreprises ou par secteur d'entreprises ou inter-entreprises.
 - Inscrire dans la durée les formations, les actions et des informations de sensibilisation sur le risque routier professionnel sur tous types de véhicules.
 - Sensibiliser les métiers à conduite d'urgence (sapeurs pompiers, ambulanciers, SMUR, ...).
 - Intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cadre des formations dispensées dans les CFA et les lycées professionnels.
 - Rappeler aux employeurs les possibilités réglementaires permettant de s'assurer de la capacité à conduire de leurs salariés.
- Les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment))
 - Communiquer sur les effets indésirables de certains médicaments sur la conduite.
 - Sensibiliser les conducteurs sur les alternatives au téléphone au volant.
 - Sensibiliser aux nouvelles technologies des véhicules et des téléphones et communiquer sur l'apport sécuritaire lié à l'évolution des outils d'aide à la conduite.

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2025 : département du Doubs : fiches

- Diversifier et adapter à la fois les supports de communication et le mode de diffusion pour que les messages portés soient percutants et efficents.
- Faire prendre conscience que l'acte de déplacement n'est jamais un acte anodin (monter dans son véhicule crée une responsabilité pour soi et pour les autres).
- Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les conduites à risques et ce sur tous les modes de déplacement.
- Distracteurs : sensibiliser par la mise en situation « pratique ».
- Utiliser et développer les outils ludiques et immersifs pour expliquer les dangers, expérimenter les effets des conduites à risques et promouvoir les bons comportements à adopter.
- Promouvoir les actions montées par les pairs ou tiers impliqués, ainsi que les témoignages (démonstration par l'exemple).
- Promouvoir les formations tout au long de la vie sur la mise à niveau du code de la route et de la pratique de la conduite.
- Prévenir les jeunes sur les risques de l'alcool et des stupéfiants.
- Deployer plus largement les opérations de prévention sur les manifestations et soirées festives notamment auprès des jeunes.
- Travailler et communiquer sur les zones où la vitesse maximale autorisée peut être revue.
- Développer les partenariats pour sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques hors du temps scolaires.
- Conforter les partenariats avec les associations, la Justice et les forces de l'ordre pour développer des actions de prévention.
- Harmoniser les vitesses autorisées sur les axes structurants notamment avec le passage à 90 km/h sollicité par le CD25.
- Promouvoir la mise en cohérence des vitesses en intégrant la logique d'itinéraire.

Tranche d'âge

Préciser la tranche d'âge des personnes sensibilisées.

Description détaillée

Description détaillée de l'action / journée de sensibilisation.

Objectif

Objectif de l'action / journée de sensibilisation.

Moyens de transports utilisés par les élèves (concernés par l'action) pour se rendre à l'établissement scolaire

Exemple : les élèves sensibilisés se rendent à l'établissement scolaire en vélo, en scooter, à pied, en tram, en voiture avec leurs parents ...

Ces éléments permettent de confirmer la pertinence des ateliers retenus.

Partenaires, associations intervenants

Partenaires, associations intervenants lors de l'action / journée de sensibilisation.

Demandes d'ateliers DDT (à remplir si besoin - champ non obligatoire)

Voir les ateliers proposées des partenaires et associations (cf tableau croisé) : https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/action_ecole-college-lyceev5.pdf

Date de réalisation

Si journée de sensibilisation, joindre un planning des différentes interventions (si possible).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Planning des différentes interventions de la journée

Le planning peut être fourni plus tard si vous ne le connaissez pas encore (pour cela, vous pourrez revenir sur votre dossier démarches-simplifiées même après validation de votre dossier).

Lieu de réalisation

Prévision du nombre de personnes sensibilisées

Si connue.

FINANCEMENT : dépenses prévisionnelles sans subvention (montant global du projet et listes des dépenses)

Montant global du projet sans subvention (montant global + liste des dépenses).

Les repas des intervenants (midi, goûter éventuel, ...) restent à la charge de l'établissement -> non pris en compte dans la subvention versée.

JOINDRE LES DEVIS

- (ex: spectacle « sécurité routière »: 650€).....

-

-

-

Coût total: €TTC

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

FINANCEMENT : (subvention d'autres partenaires) hors PDASR

Autres partenaires : préciser nom et coordonnées :

Exemples :

- Organisme / établissement :
- Collectivité locale ;
- Autres financeurs ;

FINANCEMENT : PDASR (à hauteur de 50% montant maximum du projet)

Montant de la subvention demandée dans le cadre du PDASR 2025.

Commentaires / observations

Commentaires / observations si nécessaire.